

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : linda-bouchard-cslsj-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/a4433d78256b17e55408919b>

Date d'obtention : 2025-11-11 16:50:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important d'agir rapidement afin de limité le propagation du ou des photos, vidéos sur les réseaux sociaux. Qu'avec la grille d'évaluation je suis en mesure de dire l'acte est impulsif ou malveillant. Je ne peux confisquer l'appareil électronique d'un l'élève si je crois qu'il contient des photos ou vidéos sans jamais les regarder .

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis maintenant mieux outillée, mes interventions seront mieux adapté à la situation. Je serais plus sûr de moi, car je sais maintenant comment faire une intervention Sexto bienveillante et efficace.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention à ne pas porter de jugement, respecter la confidentialité. Rassurer et encourager la victime.